

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/741 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion - 4516  
Attribution de subventions au titre de la lutte contre les  
exclusions**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 217 065 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention financière 2013 à intervenir avec l'Association "Chambre régionale du surendettement social" (CRESUS) Alsace

- l'avenant n° 1 à la convention financière 2013 conclue avec l'Association "Regain", avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de la convention, ainsi que le versement à cette association du solde final de la subvention de fonctionnement 2013

- l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour l'année 2013, avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de la convention

- la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le CIDFF pour 2014 ainsi que le versement au CIDFF, début 2014, d'une avance qui s'établira à 50 % de la subvention allouée en 2013, soit un montant de 19 440 €, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2014.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux conventions et ces deux avenants au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80931-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 23/10/13